

## COMMUNIQUE DE PRESSE - L'OBSERVATOIRE

---

### RDC : Le principal suspect dans le procès Chebeya-Bazana comparaitra en tant que témoin

**Paris-Genève, Janvier 26, 2011. L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), se félicite de l'appel à comparaître du Général John Numbi Tambo à l'occasion de la prochaine audience du procès sur l'assassinat du défenseur des droits de l'Homme M. Floribert Chebeya Bazire et de la disparition de M. Fidèle Bazana Edadi, respectivement président et membre de la Voix des sans Voix<sup>1</sup>.**

Le 27 janvier 2011, le général John Numbi Tambo, inspecteur général de la police nationale congolaise (IG/PNC), devrait être entendu comme témoin à l'occasion du procès sur l'assassinat de M. **Floribert Chebeya** et la disparition de M. **Fidèle Bazana Edadi**, ouvert depuis le 12 novembre 2010 devant la Cour militaire de Kinshasa-Gombe.

L'observatoire rappelle que le MM. Chebeya Bazire et Bazana Edadi avaient disparu le 1er juin 2010 suite à une convocation à rencontrer le général John Numbi Banza Tambo. Les représentants de l'IG/PNC ont toujours nié avoir reçu la visite de MM. Chebeya Bazire et Bazana Edadi malgré l'existence de plusieurs preuves matérielles, notamment un témoignage, attestant le contraire.

L'Observatoire considère, au regard des pièces du dossier, que le Général Numbi Tambo devrait comparaître en tant que prévenu dans cette affaire. L'Observatoire s'inquiète de ce que l'impunité du général Numbi puisse être organisée de façon à lui éviter de répondre d'actes dans la commission desquels il aurait joué un rôle.

Au cours des dernières audiences<sup>2</sup>, la cour a entendu les prévenus ainsi que plusieurs témoins et experts scientifiques. La présence de plusieurs membres du cabinet du général John Numbi à toutes les audiences démontre l'attention particulière que l'intéressé porte à ce procès et laisse planer le risque de manœuvres d'intimidation tant à l'égard des parties civiles que de témoins dont certains auraient déjà modifié leurs témoignages de manière à atténuer le rôle présumé des prévenus et du général dans cet assassinat.

L'Observatoire regrette que deux des cinq policiers prévenus dans cette affaire viennent d'être promus, l'un au poste de major et l'autre de lieutenant colonel, en dépit de la procédure en cours et de leur détention préventive depuis six mois pour leur responsabilité présumée dans cette affaire.

L'Observatoire appelle une nouvelle fois, au plein respect du droit à un procès équitable et à la mise en place de mesures afin d'assurer la sécurité effective de tous les acteurs impliqués dans le procès, notamment les familles des victimes, les témoins et les avocats.

L'Observatoire renouvelle également aux autorités congolaises sa demande d'établir une commission d'enquête indépendante impartiale sur l'assassinat de M. Chebeya et la disparition de M. Bazana.

Plus généralement, l'Observatoire appelle les autorités congolaises à mettre un terme à toute forme de harcèlement à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme en RDC, et à se conformer aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme,

---

<sup>1</sup> Voir communiqué de presse de l'Observatoire du 11 novembre 2010.

<sup>2</sup> Audiences des 3, 10 et 16 décembre 2010 et des 6, 10, 13, 20 et 24 janvier 2011.



adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 9 décembre 1998, ainsi qu'aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'Homme ratifiés par la RDC.

**Pour plus d'informations, veuillez contacter:**

- FIDH: Karine Appy / Arthur Manet, + 33 1 43 55 14 12
- OMCT: Seynabou Benga, + 41 22 809 49 39